



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT / DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL
Division/Services professionnels en informatique -
division EL
4C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet EC IT Professional Services - TBIPS	
Solicitation No. - N° de l'invitation 05005-150334/A	Amendment No. - N° modif. 013
Client Reference No. - N° de référence du client 05005-150334	Date 2016-06-17
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-634-30180	
File No. - N° de dossier 634e1.05005-150334	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-06-27	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Durigan, Angela	Buyer Id - Id de l'acheteur 634e1
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4990 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 013 apportée à la demande de propositions (DP) vise à répondre aux questions de soumissionnaires et modifier la DP.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 77:

Puisque des modifications continuent d'être émises pour répondre aux questions des répondants et en raison du niveau d'effort requis pour répondre cette demande de soumissions, nous demandons que la date de clôture des soumissions soit prolongée jusqu'au 11 juillet 2016.

Réponse 77:

La date de clôture de la demande de soumissions est prolongée jusqu'au 27 juin 2016.

Question 78:

En ce qui concerne la DP mentionnée en objet, nous présentons la demande de clarification suivante :

Référence: Exigences O2 et C2

Lorsqu'il est indiqué dans la DP :

iii) **le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins trois catégories des ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois.**

ou

iii) **le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins deux catégories des ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois.**

Est-ce que l'État pourrait confirmer comment les réponses aux critères O2 iii) et C2 iii) peuvent être démontrées? Est-ce que le soumissionnaire peut fournir un énoncé de confirmation indiquant ce qui suit : **Le soumissionnaire atteste que les services des catégories de ressources présentés aux présentes ont été fournis en même temps et pendant au moins six mois dans le cadre du contrat cité en référence?**

Réponse 78:

Afin de démontrer que les ressources de l'équipe ont été fournies simultanément et pendant au moins six mois, le soumissionnaire peut fournir un énoncé de confirmation. Afin de confirmer cela, veuillez prendre note que, conformément à l'article 3.2 Section 1 Soumission technique, a) iv) (A) de la DP, « *Lorsque le Canada évalue les soumissions, il peut, sans toutefois y être obligé, demander qu'un soumissionnaire fournisse des références de clients. Si le Canada envoie une demande écrite à cet égard, le soumissionnaire aura deux jours ouvrables pour fournir les renseignements requis au Canada. Si le soumissionnaire ne respecte pas ce délai, sa soumission sera déclarée non recevable. Ces références de clients doivent toutes confirmer, si TPSGC le demande, les faits énoncés dans la soumission du soumissionnaire, comme il est requis à la Pièce jointe 2.* ». »

Question 79:

Veuillez revoir la clarification donnée dans la réponse 72, ou accorder aux soumissionnaires qui ont investi beaucoup de temps et d'efforts à répondre à cette demande de soumissions complexe une prolongation de 3 semaines afin qu'ils puissent fournir une proposition conforme.

Réponse 79:

La clarification demeure inchangée. La date de clôture de la demande de soumissions est prolongée jusqu'au 27 juin 2016.

Question 80:

En ce qui concerne la Modification 12, Question/Réponse 72, nous demandons à Élections Canada de remettre les exigences de réponse à l'attente indiqué par la « Réponse originale à la question 67 b) « Correct » », ce qui signifie qu'aucune mise en correspondance n'est requise pour les références utilisées pour les critères O2/C2, ou accorder une prolongation d'au moins deux (2) semaines afin de donner aux répondants suffisamment de temps pour tenir compte de ce changement important.

Réponse 80:

La clarification demeure inchangée. La date de clôture de la demande de soumissions est prolongée jusqu'au 27 juin 2016.

Question 81:

Nous désirons demander à l'État s'il serait possible de modifier sa réponse à la question 72 de façon à rétablir sa réponse à la question 67b, selon laquelle le soumissionnaire n'a pas à fournir une justification de 60 % des tâches pour la fourniture de l'équipe de trois ou plus dans les exigences O2/C2.

Réponse 81:

La clarification demeure inchangée.

Question 82:

Les exigences originales de la DP, qui ont plus tard été confirmées aux questions 54 et 55 de la Modification 9 et à la question 67 b) de la modification 11, indiquaient qu'il n'était pas nécessaire que les entrepreneurs fournisse une justification de 60 % des listes de tâches pour les ressources citées en référence, aux critères O2 et C2. Cependant, il est indiqué dans la Modification 12 que la liste de tâches est maintenant requise. Ce changement crée une charge importante de travail supplémentaire, et ne semble pas raisonnable en raison du fait que la réponse à la DP doit être fournie dans 3 jours.

Nous demandons donc que le Canada rétablisse l'exigence originale.

Réponse 82:

La clarification demeure inchangée.

MODIFICATIONS À LA DP

1. À la page 1 de la demande de propositions:

SUPPRIMER: L'invitation prend fin à 02:00 PM le 2016-06-22

INSERER: L'invitation prend fin à 02:00PM le 2016-06-27

2. À la partie 2 - At Part 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES, Article 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission, (a):

SUPPRIMER :

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

INSERER:

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.